

gons et murailles ne les peuvent porter, il n'y a pas une gneritte ny un lieu d'où on puisse tirer, nostre magasin pasachevé il y a encore un endroit ou avec un bouchon de paille on peut mettre le feu au corps de logis il y faudra une muraille et condamner la petite porte, je feray faire un petit devis de ce qui sera nécessaire et vous l'envoye-
ray par le dernier vaisseau.

On a fait faire beaucoup de dépence au logement qui fait peur par les alarmes que l'on doit avoir du feu qui s'y peut metre aisément ce bâtiment estant tout de bois qui est comme des allumettes je voiray ce qu'il y faudroit d'ardoise et vous rendray compte de la dépense qu'il faudroit pour en couvrir la maison.

La ville est encore une chose bien efreyante pour le feu, les maisons sont sairées au dela de raison et si entourées de bois de corde que c'est pitié. Je fais visiter les anciennes ordonnances de polissc la dessus pour engager Mrs du Conseil de réitérer les bonnes et les augmenter si besoin est particulièrement sur cet article ou je voy qu'on s'est beaucoup relâché : la ville n'eyant pas un sol de revenu auroit bien besoin des libéralités du Roy pour luy procurer les moyens d'avoir pour deux cents écus de seaux de cuir à metre aux quatre quartiers de la ville.

On m'assure qu'il y a bien six cents hommes dans les bois, le mémoire que j'en ay des marchands se monte a plus de quatre cents chacquin dit qu'il faut qu'il y en eye aprecant plus de 500 ; il faut travailler à les faire revenir cependant il y a à considérer que si je précipite leur retour tous nos marchans sont ruinés par les advances qu'ils ont fait des marchandises si elles ne se convertissent pas en pelteries par un retour précipité, cependant c'est une chose fâcheuse que je ne les puisse pas avoir tous plustost que le mois d'aoust prochain il est vray qu'il ne reviendra quelques uns cette année c'est une nécessité indispensable que de ressairer la Colonie qui déjà n'est que trop étendu.

J'y apporteray tous mes soins. J'écriray au sieur du Lheut de la Durantaye de St Germain et autres qui sont si éloignés au delà du lac Supérieur, qu'ils ne peuvent recevoir mes lettres qu'au mois de juin prochain. Tous les ans je me propose de vous envoyer le mémoire de la distribution des vingt et cinq congés et marqueray l'usage que je feray conjointement avec M. l'Intendant du provenu des dits congés.

Donnant par année vingt cinq congés se seront 15 hommes dehors du païs, pour les intéressés de la baye d'udson il faudra bien 20 hommes. Aincy nous pourrons avoir par année 120 hommes dans les bois et ceux qui ne pourront pas venir dès là première année.